

ANNEXE 4- Illustration de notes aux états financiers

Notes aux états financiers Exercice clos le 31 décembre N (Unité : en 1000 DT)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au 31/12/N sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond à la valeur mathématique des titres de la société émettrice.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché soit le cours moyen pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

Note sur le Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/N à 25.800 KDT contre 22.000 KDT au 31/12/N-1 et se détaille ainsi :

<u>Désignation du titre</u>	<u>Nre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur au 31-12-N</u>	<u>% actif net</u>	<u>% du capital de l'émetteur</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés					
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote		9.000	12.000	41,6%	
<u>Actions</u> actions société (a) actions société (b) actions société (c)					
<u>Droits</u> droits d'attribution société (c) droits préférentiels de souscription (d) droits préférentiels de souscription (e)					
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés non admis à la cote		960	1.000	3,5%	
<u>Actions</u> actions société (f) actions société (g)					
<u>Droits</u> droits d'attribution société (h) droits préférentiels de souscription (i)					
<u>Autres valeurs</u> Certificats d'investissement société (j)					
Titres des OPCVM		1.400	1.500	5,2%	
<u>Actions des SICAV</u> actions SICAV (1) actions SICAV (2)					
<u>Parts des fonds communs</u> Parts du fonds commun (1) Parts du fonds commun (2)					
Obligations de sociétés et valeurs assimilées		9.200	9.300	32,2%	
<u>Obligations de sociétés</u> Obligations admises à la cote obligations société (k) obligations société (l) obligations société (m)					
<u>Obligations non admises à la cote</u> obligations société (n) obligations société (o)					
Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier		1.950	2.000	6,9%	
BTNB (1) BTNB (2) emprunt d'Etat (1) emprunt d'Etat (2)					
TOTAL		22.510	25.800	89,4%	

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice N se détaillent ainsi :

<u>Acquisitions</u>	Coût d'acquisition
- Actions	
- Droits	
- Obligations	
<u>Détachement de droits</u>	Valeur théorique
(démembrement du portefeuille titres)	
- Droits d'attribution	
- Droits préférentiels de souscription	

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice N se détaillent ainsi :

	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values réalisées
Actions			
Droits			
Obligations			

Les actions admises à la cote ayant fait l'objet d'une évaluation sur la base du cours boursier le plus récent déduction faite d'une décote de 12% se détaillent ainsi :

Désignation des actions	Cours boursier le plus récent (en DT)	Valeur base d'évaluation(en DT)
- Actions société (a)	30	26,40
- Actions société (b)	48	42,24

Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 2.200 KDT au 31/12/N contre 1950 KDT au 31/12/N-1 et se détaillent ainsi :

	31/12/N	31/12/N-1
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	700	580
des actions et valeurs assimilées non admises à la cote	150	50
des titres OPCVM	50	50
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
revenus des obligations		
- intérêts	1.030	958
- primes de remboursement	20	12
revenus des titres de créance émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts	250	300
TOTAL	2.200	1.950

Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/N à 2.500 KDT se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Nbre	Coût d'acqui.	Valeur actuelle	% actif net
Placements monétaires				
<u>Emetteur (1)</u>		1.400	1.400	4,9%
Billets de trésorerie				
Certificats de dépôt				
<u>Emetteur (2)</u>		1.100	1.100	3,8%
Billets de trésorerie				
Certificats de dépôt				
TOTAL		2.500	2.500	8,7%

Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/N à 100 KDT contre 75 KDT au 31/12/N-1 et présente le montant des intérêts courus au titre de l'exercice (N) sur les bons de trésor, les billets de trésorerie et les certificats de dépôt et se détaille ainsi :

	31/12/N	31/12/N-1
intérêts des bons de trésor	25	14
intérêts des billets de trésorerie	40	36
intérêts des certificats de dépôt	35	25
TOTAL	100	75

Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/N-1

Montant

Nombre de titres

Nombre d'actionnaires

Souscriptions réalisées

Montant

Nombre de titres émis

Nombre d'actionnaires nouveaux

Rachats effectués

Montant

Nombre de titres rachetés

Nombre d'actionnaires sortants

Capital au 31-12-N

Montant

Nombre de titres

Nombre d'actionnaires

Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste au 31/12/N se détaille ainsi :

	Résultats distribuables	Régularisations	Sommes distribuables
exercice (N-1) et antérieurs	2.922	378	3.300
exercice (N)	1.970	90	2.060
Total	4.892	468	5.360

4. Autres informations

4-1 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société (X) au 31/12/N se détaillent ainsi :

	31/12/N	31/12/N-1
- Titres à livrer	13	5
- Titres à recevoir	3	-
- Participation à libérer	21	14

4-2 Données par action et ratios pertinents

Nées par action	N	N-1	N-2	N-3
Revenus des placements				
Charges de gestion des placements				
Revenu net des placements (1)				
Autres produits				
Autres charges				
Résultat d'exploitation				
Régularisation du résultat d'exploitation				
Sommes distribuables de l'exercice				
Variation des plus (ou moins) values potentielles				
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres				
Frais de négociation				
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)				
Résultat net de l'exercice (1) + (2)				
Droits d'entrée et droits de sortie				
Résultat non distribuable de l'exercice				
Régularisation du résultat non distribuable				
Sommes non distribuables de l'exercice				
Distribution de dividendes				
Valeur liquidative				
Ratios de gestion des placements				
charges / actif net moyen				
autres charges / actif net moyen				
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen				

4-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société (X) est confiée à l'établissement gestionnaire (Y). Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque (Z) assure les fonctions de dépositaire pour la société (X). Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la société (X) ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la banque (Z) perçoit une rémunération égale à 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.